

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 29 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 29 avril à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BOÉTÉ Cécile ; BURLLOT Gilbert ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE SAOUT Aurélie ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; TERTRAIS Isabelle (suppléante) ; THOMAS David (suppléant) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BILLAUX Béatrice à LE GAOUYAT Samuel ; BOULANGER Servane à KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; CADUDAL Véronique à RIOU Philippe ; DUMAIL Michel à GUILLOU Rémy ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUÉROU Annie à LE GOFF Philippe ; LE LAY Tugdual à GOUDALLIER Benoît ; LE MARREC François à DOYEN Virginie ; LEYOUR Pascal à LE CREFF Jacques ; LOZAC'H Claude à LE MEAUX Vincent ; MOURET Patricia à LE GOFF Yannick ; MOZER Florence à ROLLAND Paul ; ZIEGLER Évelyne à KERHERVÉ Guy.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHAPPÉ Fanny ; CHARLES Olivier ; DUPONT Frédéric ; GOUAULT Jacky ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GRAET Karine ; LE LAY Alexandra ; LE MOIGNE Yvon ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; PAGNY Gilles ; PONTIS Florence ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; RASLE-ROCHE Morgan ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	52
Procurations	13
Votants	65
Absents	23

DEL2025-04-097

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE GUINGAMP MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (CLSPR)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'urbanisme ;
Vu le Code du patrimoine ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant « engagement national pour l'environnement » dite Loi Grenelle II ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi « ALUR » ;

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine dite "loi LCAP" et notamment son article 114-11 et le décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables ;

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2017, Guingamp-Paimpol Agglomération est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Vu la délibération n° DEL20191012 de Guingamp-Paimpol Agglomération en date du 12 novembre 2019, approuvant l'AVAP, automatiquement transformée en SPR conformément aux dispositions de la loi LCAP, créant la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable et nommant les membres de cette commission ;

Vu la délibération n°12 du conseil municipal de Guingamp réunit en date du 10 octobre 2022, relative à la composition de la CLSPR ;

Vu l'avis préalable du Préfet sur la proposition de composition de la CLSPR, en date du 25 septembre 2024 ;

Considérant que la CLSPR est consultée au moment de l'élaboration, de la révision ou de la modification de la servitude et assure le suivi de sa mise en œuvre après son adoption. Elle peut également proposer la modification ou la mise en révision du SPR. Elle peut être consultée sur toute opération d'aménagement, de construction ou de démolition ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Décide après, accord de la commune de Guingamp et avis du Préfet, de modifier la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de Guingamp de la façon suivante :

1. Des membres de droit :

- Le Maire de Guingamp, Président de commission ;
- Le Préfet des Côtes d'Armor ou son représentant ;
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC) ;
- L'architecte des Bâtiments de France (ABF).

2. Les 3 collèges nommés sont composés d'un nombre équivalent de membres désignés :

	Titulaires	Suppléants
Représentants du Conseil d'agglomération	M. Richard VIBERT, Vice-président délégué à l'urbanisme	Mme Elisabeth PUILANDRE, Vice-présidente délégué à l'aménagement, aux mobilités et à la revitalisation des territoires
	M. Benoit GOUDAILLER, Conseiller d'agglomération	Mme Evelyne ZIEGLER, Conseillère d'agglomération
	M. Guy KERHERVE, Conseiller d'agglomération	Mme Annie LE HOUEROU, Conseillère d'agglomération
Représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine	Mme Mona BRAS, Amis du Patrimoine de Guingamp	M. Baudoin CAPELLE, délégué régional VMF Bretagne
	M. Bernard BELORGEY, Conseiller à la Fondation du Patrimoine	M. José-Michaël CHENU, Délégué départemental à la Fondation du Patrimoine des Côtes d'Armor
	Mme Catherine SAINT-JAMES, Association Patrimoines de Bretagne	Mme Fantine ROSEL, Association Patrimoines de Bretagne
Personnalités qualifiées	Mme Claude CHEREL, CAUE 22	Mme Elisabeth LOIR-MONGAZON, cheffe du service de l'inventaire du patrimoine à la Région Bretagne
	Mme Marie-Agnès POGAM-PIRIOU, Maire adjointe à l'urbanisme et au tourisme	Mme Maryvonne HUBY, DDTM22
	M. Sylvain DERBRE, Président des Flâneries de Guingamp	Mme Sophie ZINAO, Office du tourisme

- Autorise le Président, ou son représentant, à conclure et signer tous actes et/ou documents afférents ;
- Dit que la présente délibération sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération et affichée au siège de Guingamp-Paimpol Agglomération ainsi qu'en Mairie de Guingamp durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le Département des Côtes d'Armor.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Hervé RANNOU